

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLU

Dossier Evaluation environnementale (EE) –

Document introductif chronologique.

- 23 avril 2020 : transmission du dossier cas par cas à l'Autorité Environnementale (AE) + notification aux Personnes Publiques Associées (PPA) du projet de modification
- 29 mai 2020 : transmission par mail d'éléments complémentaires demandés par l'AE (date de départ du délai d'instruction de l'AE)
- 19 juin 2020 envoi EE OAP n°5 par mail à AE DRIEE
- 28 juillet 2020 : avis de l'AE concluant à la nécessité d'une évaluation environnementale
- 11 août 2021 : transmission de l'EE, des 2 annexes (permis 1 et 2) et de la délibération d'ouverture à l'urbanisation à l'AE + transmission complémentaire aux PPA
- 3 novembre 2021 : avis de l'AE
- 22 février 2022 : transmission du mémoire en réponse à l'AE